



COMITE DIRECTEUR

PV du 02/12/2024

Affichage : le 05/12/2024

Présidence de : M Fk Poret.

Présents : Mmes B Gosset, C Loisel, Mrs J-C Dagbert, C Dupont, C Fournier, F Frammery, D Hary, J-M Hénon, S Lemaitre, E Picot, F Playe, P Quéniart, N Sauvage, J Varlet, W Vimeux.

Assistent : Mme C Dufour (Directrice administrative), MM Y Augé (Président CDA), G Sergent (CTD).

Excusé : Mr S Mille.

*Courrier Président et/ou Secrétaire Général :

Décès :

-M Gérard Masson, ancien arbitre de notre District.

Le Président et les membres du Comité Directeur présentent leurs sincères condoléances et leurs sentiments de sympathie à la famille.

Clubs, Municipalités :

Oye Plage Futsal : démission des U12/U13 suivants : Mrs Landry Prou Almenzo, Nys Oscar, Lemaire Ethane, Djelassi Agez Aaron, DaubreCourt Léo, Duel Baptiste, Govaere Loucas, Henon Mathis, Delpierre Baptiste (mails des représentants légaux).

*Modifications commissions :

Commission de l'évènementiel : secrétaire : Mme Cindy Lang.

Commission formation : secrétaire : Mme Cindy Vaesken. Ajouter Mmes Doris Arnoud, Sandrine Hiot et M Jean-Michel Hénon.

Commission médicale : ajouter Docteur Jérémie Caudin.

Commission des arbitres : remplacer M Jordan Herbez par M Lionel Carpentier en qualité de membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage. Il intègre également le commission technique et enseignement en qualité de représentant de la CDA.

Commission du statut de l'arbitrage : ajouter Mme Sandrine Hiot.

*Approbation des PV des CD du 09/11/24 affiché le 16/11/24, du 28/10/24 affiché le 28/10/24, du 24/10/24 affiché le 25/10/24, du 07/10/24 affiché le 08/10/24 et du 30/09/24 affiché le 03/10/24. En l'absence de remarques, ceux-ci sont approuvés.

*Retour sur l'AG du 09/11/24 à St Martin lez Tatinghem. Bien passée si ce n'est un petit problème de micro au début et la réforme des compétitions seniors refusée. Le PV est sur le site.

*Répartition et rôle des référents de clubs. Chaque élu s'est vu attribué un club en qualité de référent club. Le rôle de ce référent est d'être le lien privilégié entre le District et ce club.

Il devra répondre à ses questions qui émanent de l'adresse sécurisée du club et répondre sur la même adresse en mettant le District en copie. Si la question est trop précise ou que le référent ne peut y répondre, il peut toujours transférer le mail à une personne élue compétente. La répartition s'est faite de la façon suivante : les deux représentants élus au Conseil de Ligue, Mrs Poret et

Quéniart, se sont partagés les clubs dont l'équipe senior A en herbe évoluait en compétition Ligue ou au-dessus, le futsal pour M Lemaitre, les autres clubs par secteurs géographiques. Pour les groupements de jeunes, au moins un des deux avaient l'équipe seniors sous sa responsabilité. De même quand le Président ne peut honorer une invitation, le référent sera prioritaire pour représenter le District. Pour la remise des labels, ils devront être invités.

*Un devis va être demandé au service informatique de la Ligue, pour la création de deux adresses type « cotedopale.fff.fr » pour la discipline et la formation. Pour soulager la partie administrative de ces commissions et éviter des oublis.

*Réunions des commissions : un point est fait par M Quéniart et M Poret sur le fonctionnement de celles-ci.

*Sur le plan des comptes des clubs, une relance vient d'être envoyée. Cela rentre doucement, attention certains clubs sont en très grande difficulté financière.... M Quéniart les suit de tout près.

*M Poret réprecise le rôle de la commission de l'évènementiel, elle intervient à la demande d'autres commissions en appui logistique. Un débat s'instaure parmi les élus.

M Quéniart explique le tableur pour le bénévolat à lui envoyer chaque mois.

*Sur proposition de M Poret et de la commission féminine, le CD acte avec effet immédiat, que les U16 F dans la limite de trois par FMI et avec double surclassement avec un médecin fédéral pourront prendre part à nos compétitions à 8. Donc possibilité d'inscrire par FMI en féminines 8, trois U16F et trois U17F si celles-ci ont été vues et validées par un médecin fédéral et la licence ensuite validée par la commission régionale médicale.

*Pas d'AG ce printemps, mais il est demandé à la commission de l'évènementiel de prévoir fin août 2025 une réunion par secteur géographique soit 4 réunions au total.

*Questions diverses :

-Lors d'une demande de dérogation pour une rencontre, la date de prise en compte de celle-ci ne doit-elle pas être celle du club demandeur et non celle de la réponse par l'autre club ? M Hénon et M Poret répondent, en cours de saison ce n'est pas possible et au demandeur de téléphoner à son adversaire et de prévoir plus tôt cette demande.

-Le District peut-il appuyer une demande de création d'un championnat senior masculin interdistrict auprès du Conseil de Ligue ? M Poret va essayer d'en parler au prochain Conseil, mais c'est la FFF qui a demandé que trois niveaux de compétition dans les Ligues.

-Lorsque le District interdit les rencontres et les entraînements sur herbe, cela concerne-t-il aussi les équipes qui jouent en Ligue où la consigne n'est pas donnée ? M Poret va faire remonter cela lors de la prochaine réunion du Conseil, mais pour l'instant comme il s'agit de clubs de notre District donc la consigne est valable également pour ces équipes.

-Le CD ainsi que les commissions de discipline, d'appel et d'éthique et gestion des conflits co-signent un communiqué intitulé « prise de conscience » destiné aux présidentes et présidents de club sur leur responsabilité vis-à-vis de leurs licenciés.

*Cérémonie des vœux : le samedi 11/01/25 à 10H00 au siège du District.

*Prochain CD : le lundi 03/02/25 à 18H30 au siège du District.

*Prochain Bureau : le lundi 03/03/25 à 18H30 au siège du District.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Le Président
M Franck Poret

Le Secrétaire Général
M Dominique Hary